

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2539

présenté par  
Mme Thill

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« quatre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer une véritable collégialité de praticiens afin de consolider l'examen de la situation médicale de la personne.

Augmenter au nombre de quatre le nombre de praticiens saisis permettrait davantage d'échanges constructif et une diversité d'opinions et d'analyses indispensables à une telle décision.